

Journal n°IV

En 1854 et 1855, Henri Cohen (auteur d'un traité d'harmonie) écrivit un article en plusieurs parties dans le périodique « La France Musicale ».

On connaît les différents diapasons français sous l'ancien régime : ton d'Opéra, ton de Chapelle (remonté d'un-demi ton sur décret de Louvois puis redescendant sous l'influence de l'église), ton des couvents de religieuses, ton de chambre. Il est intéressant de noter qu'au milieu du XIX^e siècle la même variété de diapasons régnait en Europe.

« Il n'est personne qui ne sache qu'il y a toujours eu des différences à Paris entre le diapason de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Italien. Tantôt celui de l'Opéra a été le plus élevé, tantôt c'est celui de l'Opéra-Comique. Le diapason de Vienne, de Naples, de Londres, n'est pas celui de Paris ; il est même en France des villes qui ont un diapason à part, témoin Lille où il est sensiblement plus haut qu'ailleurs.

« (...) au commencement du dix-huitième siècle, vers les dernières années du règne de Louis XIV, le physicien Sauveur avait fixé avec beaucoup de soin la valeur du *la* dans les orchestres de Paris, et il l'avait trouvée de 810 vibrations par seconde. D'où il résulte que, depuis 1715 jusqu'en 1855, c'est-à-dire en moins d'un siècle et demi, le diapason des orchestres de France s'est élevé de près d'un ton. »

« Sous Louis XVI, le *la* de la chapelle royale correspondait, suivant M. Pfeiffer, à 818 vibrations ; en 1808, le *la* d'une flûte de Holtzapfel, estimé par M. Delesenne, était de 853 vibrations ; d'autres diapasons de la même époque donnaient 857 ou 860 vibrations ; en 1823, selon M. Fischer, le *la* était aux Italiens [Théâtre-Italien de Paris] de 848 vibrations ; à Feydeau [Théâtre Feydeau], de 855 ; à l'Opéra de 867,5 ; au Conservatoire, de 870 ; en 1834, suivant M. Delesenne, ce même *la* devint de 882 ; en 1855 enfin le *la* de l'Opéra est, comme on l'a dit plus haut, de 898 vibrations. »
